

La Demande d'Analyses

Chaque échantillon doit être accompagné d'une demande d'analyses précise et signée contenant :

- Les coordonnées du client, du préleveur, du facturé et des éventuels destinataires des résultats.
- Les analyses à réaliser et la date du prélèvement.

Des feuilles de demandes d'analyses spécifiques sont disponibles au Laboratoire (modèle laboratoire, feuilles officielles, etc.).

Le(s) responsable(s) technique(s) et le personnel du laboratoire sont à votre disposition pour vous aider à les compléter.

Les Formulaires

Pour toute demande de formulaires, il est possible de télécharger sur le site internet www.saoneetloire71.fr, rubriques « Développer – Laboratoire Départemental d'Analyses » :

- Les demandes d'analyses.
- Les [critères d'acceptation](#).

Le Transport de vos Echantillons

Les emballages et le transport des échantillons doivent être adaptés aux risques du contenu et du contenant.

Pendant les campagnes d'analyses, le Laboratoire organise des tournées régulières de collectes d'échantillons.

Les envois par courrier doivent garantir l'arrivée en bon état des échantillons ainsi que la sécurité du transport et des manipulateurs.

L'Acceptation des Echantillons

Les [critères d'acceptation](#) des échantillons sont définis sur les fiches techniques de prélèvement. En cas de non-respect de ces critères soit les échantillons sont refusés, soit les résultats sont émis avec réserve.

Le Délai de réalisation des analyses

Des séries d'analyses sont lancées régulièrement. En cas d'urgence, le laboratoire peut réaliser des analyses en-dehors des programmations habituelles. Dans ce cas, le temps de travail supplémentaire sera facturé.

Le Service Clientèle

La sous-traitance et la co-traitance

En cas d'impossibilité majeure de réalisation d'analyses au laboratoire, les analyses sont sous-traitées à un autre laboratoire après accord du demandeur. Lorsque le paramètre demandé ne fait pas partie du catalogue des prestations, le laboratoire co-traite l'échantillon à un laboratoire compétent.

Les Prestations non réalisées par le laboratoire

Pour des demandes de prestations hors catalogue, le laboratoire se charge de transmettre les échantillons à des laboratoires compétents et si possible accrédités.

Les Etudes et Expérimentations

Pour des prestations spécifiques, les conditions de réalisation des analyses font l'objet d'accords particuliers.

Le Rapport d'Analyses et la Transmission des Résultats

Chaque demande d'analyses fait l'objet d'un rapport écrit sauf accord défini entre le demandeur et le laboratoire.

Ces rapports sont transmis par courrier, et sauf avis contraire, le demandeur autorise le laboratoire à diffuser les résultats par mode électronique (télécopie, internet).

Sur demande, les résultats peuvent être consultés sur un site dédié ou envoyés par courriel.

La Facturation

Le paiement se fait à réception de la facture émise par le service facturation du Laboratoire.